



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2012

Etaient présents : Mmes et MM. JACQUIOT Guy, VALLET Martine, COTTIN Jean-Claude, COGNE Michel, DUBOIS-SEVENIER Danielle, BEVAND Monique, CARRICO Paulo, BERSET Patrick, HUGONNET Sylvie, CLEMENT Edith, CUISINIER-BOMBOY Catherine, NOVAKOSKI Yvan, PEOTTA Alain, PALAZZI Ovidio.

Absents excusés : DEL CIANCIO Aurélie, BEJANNIN Daniel, PETIT Christelle, GANEVAL Matthias.

Absent : COLLETAZ Corinne.

AMENAGEMENT « CŒUR DE VILLAGE »

L'aménagement de la voirie du cœur de village se fera après les travaux de construction des bâtiments, soit à partir d'avril 2013. La partie ZAC est sous maîtrise d'ouvrage Novade et la partie qui consiste à créer une liaison entre l'école maternelle et la rue du commerce sous maîtrise d'ouvrage de la commune. Le même maître d'œuvre conduira ces deux opérations.

Une estimation financière a été transmise, à savoir 153 534 € pour la partie commune et 252 554 € pour la partie ZAC. Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général pour le financement de ces travaux.

POSTE D'ANIMATEUR

Suite au départ en retraite de Mme Amin qui assure la surveillance de la garderie du soir pour les enfants de primaire, il est décidé de confier cette tâche à l'animateur de l'accueil loisirs. Il aura donc en charge l'animation de l'accueil loisirs aux vacances scolaires et les mercredis après-midis, la surveillance de la cantine et de la garderie du soir. Le temps de travail hebdomadaire du poste d'animateur passe de 27 h à 32.50 h à compter du 1^{er} septembre 2012.

SORTIES DU CENTRE DE LOISIRS

Pendant le fonctionnement de l'accueil loisirs qui se déroulera du 9 au 27 juillet 2012, une sortie sera organisée chaque semaine. Le montant des frais pour ces sorties n'est pas inclus dans le prix forfaitaire de participation au centre. Le Conseil Municipal fixe le montant de la participation financière des familles à chacune de ces sorties comme suit :

- Festival Idéklic : 5.00 € par enfant.
- Journée au lac de Nantua : pas de participation complémentaire.
- Sortie piscine : 2.50 € par enfant.

Le conseil décide de porter à 3.00 € le montant de la participation financière pour les sorties piscine à compter du 1er septembre 2012.

MARCHE POUR CANTINE SCOLAIRE

Six entreprises ont été contactées pour le marché de fournitures des repas de la cantine scolaire qui est à renouveler. Trois entreprises ont remis une offre : RPC à Manziat, SHCB à St Quentin Fallavier et Bourg Traiteur (fournisseur actuel). Après analyse des offres, RPC est retenu. Le prix du repas ne sera pas révisé pendant les trois ans du marché. La prestation comprend la fourniture de 40 repas en denrées longue conservation en cas de problème de livraison. Le plat témoin est fourni gratuitement.

VENTE DE PARCELLES BOISEES PAR M. GRANDCLEMENT

Lors de la réunion de mars, il avait été décidé de faire valoir le droit de préférence sur la vente, par M. Grandclément, de deux parcelles boisées C 608 et C 1497. Une autre personne a fait également valoir son droit sur la parcelle C 1497 et M. Grandclément lui a accordé sa préférence. Il reste la parcelle C 608. Le conseil ne souhaite pas maintenir sa demande d'achat de cette parcelle, sans intérêt pour la commune.

QUESTIONS DIVERSES

→ La fréquentation de l'accueil loisirs est satisfaisante pour ce démarrage. Pour le bon fonctionnement de cette animation il va falloir envisager l'aménagement de salles. Ne serait-ce pas possible d'envisager d'utiliser le bâtiment de la rue des marronniers ?

→ Travaux à la salle des fêtes : l'état des lieux et les relevés ont été faits. Une rencontre avec le maître d'œuvre a lieu le 3 juillet pour préciser les souhaits afin qu'il puisse faire des plans.

→ Maison du plateau sportif : des plans ont été fournis par M. Roux et une estimation par l'économiste. Une rencontre aura lieu prochainement pour confirmer les plans et préciser l'aménagement : matériaux utilisés, ...

→ Un comptage de voitures, avec vérification de la vitesse, a été fait aux deux entrées d'Evron. Il s'avère que la limitation de vitesse est majoritairement respectée. Les dépassements excèdent rarement 60 km/h.

→ Le service de transport scolaire au sein du périmètre de transport urbain de la CCO ne sera plus assuré par le Conseil Général. C'est donc la CCO qui assurera ce service qui est payant (carte annuelle de 20 €) pour le secteur concerné. Pour l'égalité de tous les collégiens et lycéens de la CCO, les élèves de Martignat devront prendre une carte pour le bus scolaire. Ce transport sera assuré par Trans Jura Cars.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller n'ayant de question, M. le Maire lève la séance à 20 h 15.

Martignat le 4 juillet 2012
Guy Jacquot, Maire

Les délibérations afférentes
à cette réunion peuvent être
consultées en mairie pendant
les heures de permanence.